



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines  
Division des personnels d'administration  
et d'encadrement**

**Bureau des personnels d'inspection, de direction,  
d'orientation, d'éducation et de surveillance**  
DPAE 1  
Affaire suivie par :  
Isabelle Schmitt  
Tél. 03 88 23 35 11  
Mél : [isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr](mailto:isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr)

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale du Bas-Rhin et de Haut-Rhin

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement public du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Strasbourg, le 13 AVR. 2021

**Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2021.**

**Référence : note de service n°MENH2107364N du 15/03/2021 (BO n° 14 du 8 avril 2021).**

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) au titre de l'année 2021.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, à celui des PsyEN ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

et

- justifier de dix années de services effectifs en cette qualité.

Les conditions d'inscription sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La capacité d'accueil des candidats de la liste d'aptitude des IEN s'élève à 30 au niveau national.

Il est rappelé que les candidats doivent faire état d'une réelle mobilité géographique car ils se verront proposer des postes en fonction des nécessités de service, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats des concours – session 2021.

Pour faire acte de candidature, il convient de saisir sa candidature dans le Portail Agent disponible dans la rubrique "gestion du personnel" via ARENA **du 9 avril au 29 avril 2021 inclus**

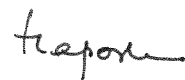
Le candidat veillera à compléter la spécialité et l'option, les données de carrière, le curriculum vitae et l'état des services. Il saisira des vœux géographiques qui sont indicatifs.

Les candidats seront reçus en entretien par les directeurs académiques ou la doyenne du collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel et l'IEN de l'option demandée.

Les candidatures qui auront reçu un avis favorable seront classées par ordre préférentiel.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et placés en position de détachement dans le corps des IEN pour la durée du stage.

Je vous prie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.



**Elisabeth Laporte**